



Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

Délibération n°2023-136

Thème :
Petite Enfance

Objet :
Référent Santé et
Accueil Inclusif (RSAI) –
Approbation d'un tarif
horaire

Pôle :
Cohésion Sociale et
Territoriale

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

Absents excusés :

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL.

Secrétaire de séance :

Thomas SCHWARZ.

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment l'article R.2324-39 instituant la fonction de référent santé et accueil inclusif ;
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération n°2023-72 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2023 portant création du poste de référent santé et accueil inclusif ;

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 16 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale du 20 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le référent santé et accueil inclusif de la Communauté de Communes du Briançonnais sera amené à intervenir sur l'ensemble des crèches du territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver un tarif de prestations applicable dès son approbation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le tarif de l'intervention du référent santé et accueil inclusif, ci-dessous

Tarif à l'heure	30€/h
-----------------	-------

- Précise que toute intervention fera l'objet d'une convention ;
- Précise que ce tarif s'appliquera dès son approbation et pourra être modifié par une nouvelle délibération du conseil communautaire ;
- Autorise Monsieur Le Président ou Monsieur le vice-président en charge des services à la population et des solidarités à signer tous les documents et pièces relatifs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

04 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 04 DEC. 2023 04 DEC. 2023

Date de Transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.